

## Atterrissage avant le seuil de piste, collision avec la bordure d'un fossé

<sup>(1)</sup>Sauf précision contraire, les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale.

<b>Aéronef</b>	Avion Robin DR400-160 immatriculé F-GYKL
<b>Date et heure</b>	17 août 2015 à 16 h 00 <sup>(1)</sup>
<b>Exploitant</b>	Club
<b>Lieu</b>	Aérodrome d'Avranches Le Val-Saint-Père (50), piste 21 non revêtue, 880 x 108 m
<b>Nature du vol</b>	Aviation générale
<b>Personnes à bord</b>	Pilote, trois passagers
<b>Conséquences et dommages</b>	Avion endommagé
<i>Note : Les informations suivantes sont issues du témoignage du pilote. La validité de ces informations n'est pas assurée.</i>	

### 1 - DÉROULEMENT DU VOL

De retour d'un vol local avec trois passagers, le pilote estime qu'il est trop bas sur le plan d'approche finale pour un atterrissage sur la piste 21. Avec le soleil en face de lui et son attention portée sur la gestion de l'atterrissage, il n'identifie pas les marques balisant la piste. Le toucher des roues du train principal a lieu environ 300 mètres en amont du seuil de piste 21, dans un champ tondu récemment qui présente un aspect similaire à celui de la piste. Lors du roulement à l'atterrissage, le pilote détecte tardivement la présence d'un fossé dans le champ. La vitesse estimée est d'environ 60 km/h. L'avion heurte la bordure du fossé et s'immobilise 15 mètres plus loin.

Le train d'atterrissage, l'hélice et le capot moteur sont endommagés.

### 2 - RENSEIGNEMENTS ET TÉMOIGNAGE DU PILOTE

Le pilote, titulaire d'une licence PPL(A), totalisait 235 heures de vol dont deux dans les trois mois précédents l'accident et une heure dans le mois précédent.

Il indique que lorsqu'il a vu le fossé, l'interruption de l'atterrissage ne lui aurait pas permis de l'éviter. Il ajoute qu'à aucun moment, il n'a cherché à identifier les marques de piste balisant la piste 03/21 et qu'en approche finale, il est resté concentré sur le point d'aboutissement qu'il avait choisi.